



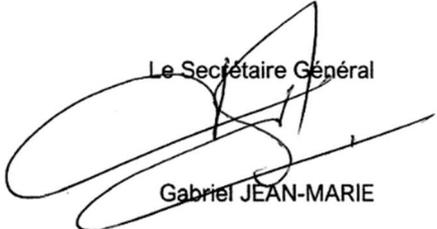
SOUTIEN AUX CAMARADES DE L'UNION CGT DU NORD

L'Union Départementale des Syndicats CGT du Nord est convoquée jeudi 28 mars 2024 devant le tribunal judiciaire. Cette procédure est le résultat d'un signalement fait par le préfet, représentant l'Etat, pour « *apologie du terrorisme* » et « *incitation à la haine raciale* ». Ce préfet a tiré prétexte d'un tract de l'Union à propos de la guerre menée par Israël contre le Hamas et la situation des habitants de Gaza pour pointer de soi-disant délits.

Ce préfet n'a pas pu entreprendre cette action sans l'aval de sa tutelle. Cette dernière mène depuis des années une politique délibérée de répression et de criminalisation de l'action syndicale. Et tout est bon pour elle pour tenter d'affaiblir les organisations syndicales combattives. Le gouvernement en a besoin pour les prochains mois, compte tenu de ses plans d'attaques à venir contre les travailleurs.

La CGTM dénonce les accusations hypocrites et les interprétations subjectives à l'encontre la CGT du Nord pour tenter de la museler.

La CGTM apporte son soutien aux militants et adhérents de l'Union CGT du Nord et exige l'arrêt des poursuites engagées.

Le Secrétaire Général

Gabriel JEAN-MARIE